

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 10 juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame PARIS Françoise, Maire.

Présents : PARIS Françoise, VIEUBLED Sylvain, REIGNER Joël, HOULLEGATTE Christine, PUPIN Denis, HARDY Thierry, PUPIN Mélanie, POULAIN Fabienne.

Procurations : DAIREAUX Amélie à PARIS Françoise, GIMENEZ Charlène à REIGNER Joël, LAPORTE Vanessa à VIEUBLED Sylvain, LECHEVALIER Jean-Louis à HARDY Thierry.

Absent non excusé : Christian FLEURY

Secrétaire de séance : PUPIN Denis

Projet d'Adressage - Dénomination des voies

Vu les articles L. 3211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2212-2, L.2213-28 et L.2321-2 20° du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) ;

Il appartient au Conseil Municipal d'attribuer, par délibération, un nom aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services de secours ou commerciaux, la localisation dans les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le conseil municipal, à l'unanimité,

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies (liste en annexe de la présente délibération)
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Allée du Stade	ALLEE DU STADE
Chemin de la Vallée	CHEMIN DE LA VALLEE
Chemin des Gravottes	CHEMIN DES GRAVOTTES
Chemin du Moulin	CHEMIN DU MOULIN
Hameau de Fierville	HAMEAU DE FIERVILLE
Place de l'Église	PLACE DE L'EGLISE
Route d'Amayé	ROUTE D'AMAYE
Route d'Esquay-Notre-Dame	ROUTE D'ESQUAY-NOTRE-DAME
Route de Caen	ROUTE DE CAEN
Route de la Coquerie	ROUTE DE LA COQUERIE
Route de Sainte-Honorine	ROUTE DE SAINTE-HONORINE
Rue de l'Avenir	RUE DE L'AVENIR
Rue de l'École	RUE DE L'ECOLE
Rue de l'Église	RUE DE L'EGLISE
Rue de la Dîme	RUE DE LA DIME
Rue de la Mairie	RUE DE LA MAIRIE
Rue de la Mare	RUE DE LA MARE
Rue de Saint-Loup	RUE DE SAINT-LOUP
Rue des Criquets	RUE DES CRIQUETS
Rue des Palières	RUE DES PALIERES
Rue du 4 Août	RUE DU 4 AOÛT
Rue Mores	RUE MORES

Décision modificative budgétaire

Suite aux travaux de réfection de l'escalier extérieur de la mairie pour un montant de 4 902.81 € TTC, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- Dépenses Fonctionnement article 615221 : - 5 000 €
- Dépenses Fonctionnement chapitre 023 : + 5 000 €
- Dépenses Investissement article 2131 : + 5 000 €
- Recettes Investissement chapitre 021 : + 5 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative budgétaire ci-dessus.

Délibération Zones d'Accélération des Energies Renouvelables :

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables et notamment son article 15

Madame le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduits à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une concertation du public a été effectuée du 10 avril 2024 au 25 avril 2024 selon les modalités suivantes : un cahier de recueil d'observations à propos de la phase d'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le bilan de cette concertation est le suivant : toutes les personnes qui sont venues donner leur avis sont contre l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal.

Madame le Maire soumet donc au conseil la proposition suivante relative aux zones d'accélération des énergies renouvelables :

- Aucune parcelle communale pour l'implantation d'éoliennes
- Aucune parcelle communale pour l'installation d'ombrières
- Les panneaux photovoltaïques seront autorisés sur les toitures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Départ de Mme Françoise Pallix :

Suite à la démission de Mme Pallix, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à raison de 19.36 ème hebdomadaire. Une personne sera recrutée en contrat à durée déterminée renouvelable.

Entretien des chemins de la Guigne :

L'entretien est dorénavant à la charge des communes. Une mutualisation de l'entretien pourra être faite avec la commune d'Esquay Notre Dame. La CCVOO touchera une subvention qu'elle reversera aux communes qui entretiennent leurs chemins.

Questions diverses :

- Admission en non-valeur : Demande du SGC Val et Littoral d'admettre en non-valeur la somme de 5.05 € car la somme est inférieure au seuil de poursuite. Le conseil municipal à l'unanimité accepte.
- APE : veut faire réaliser une banderole pour promouvoir et pérenniser l'école d'Avenay. L'APE demande si la commune peut aider au financement de la banderole. Le conseil municipal autorise l'installation de la banderole à condition qu'elle ne soit pas posée sur le domaine public. Concernant une participation au financement, le conseil municipal est contre à l'unanimité.
- Subventions :
 - 50 % de subventions ont été attribuées par le Département pour les travaux de la RD 36.
 - 30 % de subventions ont été attribuées par l'Etat pour les travaux de l'église.
- Nettoyage de l'église : il sera effectué par la commune car les personnes qui le faisaient auparavant désirent arrêter.

Séance levée à 20h30.